



## Compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2020

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Emmanuel D'AILLIERES, Francis HOURQUEBIE, Sylvie LE DRÉAU, Joël LEPROUX, Dominique ROUSSEAU, Noël TELLIER, Sonia TREMOUREUX, Mélanie COSNIER, Antoine D'AMECOURT, Corinne KALKER, Jean-Louis LEMAITRE, Emma VERON, Marc BAUDRY, Michel BRIFFAULT, Daniel COUDREUSE, Emmanuel DUHAMEL, Michel LEGENDRE, Anthony MUSSARD, Catherine PAULOUIN, Gaëtan VALLEE

Daniel CHEVALIER, Delphine DELAHAYE, Emmanuel FRANCO, Jean-Pierre FERRAND, Daniel REGNER,

### ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Dominique DHUMEAUX, Rémy FROGER (procuration à Emmanuel FRANCO), Patrick MAUBOUSSIN, Roger PIERRIEAU, Catherine TAUREAU (procuration à Emmanuel FRANCO), Pascal LELIEVRE (procuration à Antoine D'AMECOURT), Jean-Louis LEMARIÉ (procuration à Noël TELLIER), Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE (procuration à Mélanie COSNIER), Brigitte TETU-EDIN (procuration à Daniel REGNER), Jean-François ZALESNY, Christian GILLES, Sébastien HUET, Jean-Louis MORICE, Régis NOIR, Fabien LORNE, Catherine PAINEAU, Martine CRNKOVIC

**Equipe technique :** Céline BIHEL, Olivier HENNEBERT, Julie RABUSSEAU

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Daniel COUDREUSE est désigné pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

### Ouverture de séance

Le secrétaire, Monsieur Daniel COUDREUSE, prononce un mot d'accueil et le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance.

### I- Approbation du compte rendu de la séance du 3 Octobre 2020

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 3 octobre 2020. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

### II- Résultats de la consultation publique du PCAET

**Contexte :** Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté par délibération en date du 17 février 2020.

Conformément à la procédure réglementaire concernant les plans et programmes soumis à évaluation environnementale, le PCAET et son rapport environnemental ont été :

- ✓ Transmis au Préfet de Région qui a publié un avis le 31 août 2020
- ✓ Transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), qui a publié un avis le 22 septembre 2020
- ✓ Transmis au Conseil Régional des Pays de la Loire, qui a publié un avis le 10 octobre 2020
- ✓ Soumis à une consultation publique par voie électronique du 3 novembre au 4 décembre 2020 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Mélanie COSNIER, élue référente PCAET présente les éléments suivants :

**Synthèse des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) :** L'ensemble des remarques des PPA et des réponses apportées sont détaillées dans le mémoire complet, placé en annexe.



Points positifs :	Points négatifs :	Propositions de réponses à apporter
Démarche concertée, échelle adaptée, diagnostic pertinent	Les plans d'actions à court terme par CDC ne sont pas traduits en objectifs chiffrés	Le choix a été fait de ne pas traduire ces objectifs à court terme dans le PCAET, à la CDC
L'objectif ambitieux de Territoire à Energie Positive d'ici à 2050 et les objectifs chiffrés à 2030	Le bilan du précédent plan d'action PACTE, n'est pas présenté	- garantir une certaine marge de manœuvre aux CDC dans l'initiation des actions - et pour permettre l'élaboration de stratégies territoriales par projet, en fonction de leur maturité (par exemple sur : l'alimentation (PAAT), la rénovation énergétique (PTRE), etc.)
Plan d'action du Pays, décliné à l'échelle des CDC	Certaines coquilles dans les chiffres sont à corriger	Choix méthodologique de ne pas faire une évaluation dans le cadre de l'accompagnement par le bureau d'études, mais des ateliers ont été proposés aux élus pour déterminer les points d'amélioration et les points de capitalisation du PACTE. Détails des modifications dans le mémoire complet, en annexe

### Synthèse des avis récoltés dans le cadre de la consultation publique :

L'ensemble des avis et des réponses apportées sont détaillées dans le mémoire complet, placé en annexe

Avis récoltés	Proposition de réponses à apporter
Page 80 : Il aurait fallu séparer les poulets (et poules) fermiers « labels rouge » des poulets standard élevés en claustration pour pouvoir sur cette dernière catégorie <b>seulement</b> envisager à 2050 une réduction "forte" des émissions.  La méthode de calcul des GES est différente pour le transport (où on ne considère pas l'amont : depuis le forage jusqu'à la livraison) et l'agriculture (analyse de la fourche à la fourchette)	Les données statistiques (BASEMIS) disponibles à l'échelle du territoire ne permettent pas de différencier les différents types d'élevages en poulet de chair. Il a donc été considéré que le cheptel de poulets fermiers du territoire est représentatif du cheptel national. Le scénario retenu par le territoire vise « un niveau de production agricole constant » et une diminution des GES du secteur agricole de 11% à 2050.  La méthode de calcul choisie dans le PCAET est conforme aux directives nationales et se base bien sur les émissions directes, c'est -à-dire "cadastrales", émissions matériellement sur le territoire dans les deux cas : le transport et l'élevage. Concrètement, les émissions associées à la production de l'alimentation et fourrage de l'élevage du territoire n'est pas pris en compte dans les émissions de l'élevage, pas plus que le transport des œufs et de la viande n'est associé au secteur agriculture (il est bien intégré au transport), ni que les consommations et process des IAA (intégré dans industrie).
L'effort de sensibilisation est tourné vers les élus et les agents.  Propositions d'actions : créer des groupes de réflexion par commune, des ateliers citoyens sur l'énergie, développer des salles pour la visio, des magasins de producteurs, etc.	Intégrer les actions qui correspondent aux thèmes jugés prioritaires par le CS (décision du 3 octobre 2020), à savoir : - La rénovation énergétique et l'émergence d'une Plateforme Territoriale à destination des particuliers - L'alimentation : le PAAT - Les mobilités - Les actions de sensibilisation aux enjeux climatiques



Les modifications à apporter au PCAET ne portent que sur les coquilles à corriger (détaillées dans le mémoire complet en annexe).

**En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité :**

- Le rapport des réponses et modifications apportées au projet de Plan Climat Air Energie Territorial suite à l'avis du Préfet de Région, de la MRAe et du Conseil Régional tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Le rapport des réponses faites suite à la consultation publique, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial et son rapport environnemental, intégrant les modifications du présent rapport (telles que détaillées dans le mémoire placé en annexe)
- De donner tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

### III- Gestion des Ressources Humaines

✓ **Présentation de la nouvelle chargée de mission « rénovation énergétique » :**

La nouvelle chargée de mission en rénovation énergétique, Julie Rabusseau, se présente au Comité Syndical. Recrutée pour un CDD de 3 ans, elle a intégré l'équipe du Pays le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et aura pour missions : le Conseil en Energie Partagé (en complément d'Olivier Hennebert) à destination de nouvelles communes adhérentes et la préfiguration d'une PTRE à l'échelle du Pays Vallée de La Sarthe.

✓ **Renouvellement du contrat du poste de gestionnaire administratif et financier :**

Le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO rappelle que le contrat CDD gestionnaire administratif et financier de Carole Lesiourd arrive à terme le 30 janvier 2021. La demande de détachement de Mme Sylvie Selvon est renouvelée jusqu'au 1er janvier 2022. Le détachement étant supérieur à 6 mois, le poste est considéré comme libre : le Pays Vallée de la Sarthe peut donc proposer un CDD supérieur à un an à l'agent, actuellement en poste.

Au vu des bons résultats et de la bonne intégration de Carole Lesiourd, et ce malgré un contexte difficile (embauche au 16 mars, au début du confinement),

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité :**

- Le renouvellement du contrat CDD de gestionnaire administratif de Carole Lesiourd, pour une durée de 36 mois, du 1er février 2021 au 31 janvier 2024, à temps complet, au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C
- Valide que la rémunération soit calculée en référence à un indice personnel sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Valide que le poste bénéficie du régime indemnitaire tel que fixé par la délibération N°01/05/2020 du 17 février 2020.
- Atteste que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **Régularisation du poste de Direction :**

Le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO rappelle que suite à la longue période de vacance du poste de direction, aucun comité Syndical ne s'est tenu entre le 29 mars 2019 et le 17 février 2020. Par conséquent, aucune délibération créant le poste de Directeur/Responsable du PCAET n'a pas été prise jusqu'alors. Or une nouvelle démarche de recrutement pour le poste de Directeur/Responsable PCAET a permis l'embauche de Céline Bihel, le 3 août 2020.





Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois du Syndicat Mixte sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité :**

- La création du poste de directeur et responsable du PCAET, au grade d'attaché principal, catégorie A, à temps complet.
- que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché principal,
- qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme au minimum égal à Bac + 3.
- que la rémunération soit calculée en référence à un indice personnel sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché principal,
- que le poste ainsi créé bénéficie du régime indemnitaire tel que fixé par la délibération N°01/05/2020 du 17 février 2020.
- Atteste que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **Mise à jour du tableau des effectifs :**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tableau des effectifs au 12 décembre 2020 :

EMPLOI	GRADE	FILIERE/ CATEGORIE	TEMPS COMPLET/ INCOMPLET	AGENTS
Directeur du Syndicat Mixte et Responsable du PCAET	Attaché Principal	Administrative/A	Temps complet	Céline Bihel
Chargé de mission LEADER	Attaché	Administrative/A	Temps incomplet	Isabelle Vaché
Conseiller en énergie partagé	Emploi spécifique	Technique/A	Temps complet	Olivier Hennebert
Chargé de mission rénovation énergétique	Attaché	Administrative/A	Temps complet	Julie Rabusseau
Assistant administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administratif/C	Temps complet	Carole Lesiourd



#### IV- Décision Modificative n°1

La mise en place du PAS (Prélèvement A la Source) nécessite la création d'une ligne budgétaire supplémentaire. En effet, l'arrondi en plus ou en moins doit apparaître sur une ligne dépenses (chapitre 65) ou sur une ligne recettes (chapitre 75). Pour ce faire, il convient donc de créer au chapitre 65 la ligne 65888 Charges diverses de gestion courante pour un montant de 10 € et au chapitre 75 la ligne 7588 Produits divers de gestion courante pour un montant de 10 € également.

**En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité :**

- La décision modificative au budget,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision

#### V- Nouvelles adhésions au service de Conseil en Energie Partagé (CEP)

Les préoccupations croissantes en termes d'économies d'énergies et le contexte favorable du plan de relance font émerger des besoins croissants de la part des collectivités du territoire, qui souhaitent être accompagnées techniquement pour mener à bien leurs projets de rénovation énergétique.

Le Pays propose depuis 2012 un service de Conseil en Energie Partagé (délibération n°10/12/2012), qui permet aux collectivités adhérentes de bénéficier de l'expertise d'un thermicien pour les accompagner au quotidien dans la gestion de l'énergie sur leur patrimoine (bâti, éclairage public). L'adhésion à ce service est formalisée par la signature d'une convention triennale entre le Pays et la collectivité adhérente. La convention en cours couvre la période de novembre 2018 à novembre 2021 et concerne 24 communes du territoire et 3 EPCI (les 3 Communautés de Communes).

Au vu de l'accroissement de la demande, le Comité Syndical a délibéré le 3 octobre 2020 (délibération n°05/10/2020) pour créer un nouveau poste de « chargé de mission en rénovation énergétique » qui aura pour mission de :

- Accompagner techniquement les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique
- Préfigurer l'émergence d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) à l'échelle du Pays

Pour assurer une homogénéité de fonctionnement du service, il est donc proposé pour les nouvelles communes souhaitant bénéficier du service CEP d'établir :

- Une convention annuelle, pour la période de novembre 2020 à novembre 2021
- Un montant d'adhésion identique à celui des communes déjà sous convention, à savoir 0,80€/habitant/an

**En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité de :**

- l'établissement d'une convention annuelle, entre le Pays et les nouvelles communes souhaitant adhérer au service CEP sur la période de novembre 2020 à novembre 2021
- un montant d'adhésion identique à celui des communes déjà sous convention, à savoir 0,80€/habitant/an
- la convention d'adhésion annexée à la présente délibération
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### VI- Projet Agricole et Alimentaire du Territoire

M. Noel TELLIER, élu référent alimentation, présente ce qu'est un projet alimentaire et agricole territorial (PAAT) et ses enjeux.



Concrètement, il s'agira à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe, de dresser un état des lieux des potentiels de production et de consommation, puis de mettre en œuvre des actions concrètes pour mettre en synergie les deux. L'objectif étant de « reterritorialiser » l'alimentation et de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Un PAAT doit associer différents types d'acteurs :

- Agriculteurs et producteurs
- Collectivités territoriales, services de l'Etat et financeurs,
- Organismes d'appui et de recherche
- Entreprises et coopératives de transformation, de distribution, de commercialisation
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Société civile (associations de consommateurs, de parents d'élèves, etc.).

Et comporter :











- ✓ **Une dimension économique** : par exemple la structuration et consolidation de filières sur le territoire, le rapprochement de l'offre et de la demande, installation d'agriculteurs, etc.
- ✓ **Une dimension sociale** : actions pour l'éducation alimentaire, l'accessibilité pour tous, etc.
- ✓ **Une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux de qualité, accompagnement aux changements de pratiques agricoles, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Céline Bihel rappelle les actions déjà menées depuis 2014 par le Pays sur la thématique des circuits courts : la valorisation des produits locaux dans les commerces de proximité, la Charte Qualité et Proximité (qui labellise les cantines, restaurateurs et producteurs locaux), l'organisation de marchés de producteurs, le guide « Mon passeport pour manger local », etc.

Quelques éléments du diagnostic agricole du Pays sont également présentés :

- **Surface agricole** : la Surface Agricole Utile (SAU) représente 62% du territoire. En 2018, la SAU en bio était de 5% (contre 8,3% en France).
- **Les exploitations** : le territoire compte environ 700 exploitations (dont 60 en circuits-courts), d'une surface moyenne de 100 ha
- **La population agricole** : le territoire compte 995 chefs d'exploitation et 369 ETP salariés. La part des exploitants de + de 55 ans s'élève à 29 %
- **Orientations des productions agricoles** : Prédominance des élevages de granivores mixtes sur la majorité du territoire, à l'exception de la frange en bordure de l'agglomération mancelle, où la polyculture-élevage prédomine
- **Les OTEX (Orientations Techniques des Exploitations agricoles) sur le Pays** : Les productions sont relativement diversifiées sur le territoire mais il existe un déficit en production maraîchère et arboriculture. Globalement, à l'échelle du Pays, les systèmes d'exploitation (diversité des assolements, niveau d'IFT, pratiques alternatives, enjeux agroécologiques, freins et leviers au changement de pratiques, etc.) sont mal, voire pas connus.

Un diagnostic affiné à l'échelle de la CDC de Sablé (mené dans le cadre du PLUi) a permis une première estimation du rapport production/consommation :

Equivalence de production commercialisable	Equivalence de consommation annuelle
	
 1 100T de viande bovine	 44 500 personnes
 22 M de litres de lait	 88 000 personnes
 5 600T de viande de volailles	 215 000 personnes
 33 M d'oeufs	 138 000 personnes



- ✓ Témoignage de M. Franck Legeay, maire de la-Bazouge-de-Chémeré (2500 hab), éleveur bovin (AB) et élu référent du PAAT pour la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

M. Legeay présente le PAAT du GAL Sud Mayenne, qui comporte :

## 5 axes majeurs



### Transmission / Installation

Assurer le maintien du tissu agricole en favorisant la transmission des fermes, l'installation de jeunes tout en diversifiant les productions (maraîchage...). Soutenir l'attractivité des métiers agricoles et alimentaires, et sensibiliser les collectivités à la notion de souveraineté alimentaire.



### Agroécologie

Accompagner la transition des modèles agricoles vers plus de résilience et de reconnaissance des services environnementaux rendus par les agriculteurs : promotion des pratiques agroécologiques, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, production d'énergies locales et renouvelables, stockage carbone dans les sols...



### Circuits courts de proximité

Soutenir la création de nouveaux ateliers de transformation (yaourterie, légumerie, fromil...), de manière à structurer l'offre alimentaire locale et durable, valoriser et renforcer les dynamiques de consommation et de distribution de proximité existantes.



### Restauration collective

Accompagner les acteurs de la restauration collective (chefs, élus locaux, équipes pédagogiques, producteurs, parents d'élèves pour le scolaire...) à l'évolution de leurs pratiques vers une alimentation plus durable.



### Animation territoriale

Mettre en place un comité local de l'alimentation impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, renforcer la valorisation des actions et mobilisation auprès de la population (lutte contre la précarité alimentaire).

M. Legeay présente notamment les actions menées en lien avec :

- ✓ **la structuration de la demande en restauration collective** (scolaire et EPHAD)
- ✓ **l'installation et la transmission** : réunion des cédants, mise en relation avec des porteurs de projet, solutions communales à inventer (la commune reprendrait une exploitation agricole pour ensuite la restructure en plusieurs unités de production plus petites)
- ✓ **des actions d'innovations, telles qu'un abattoir mobile**
- ✓ **des actions en faveur de l'agroécologie** et notamment le maintien des haies

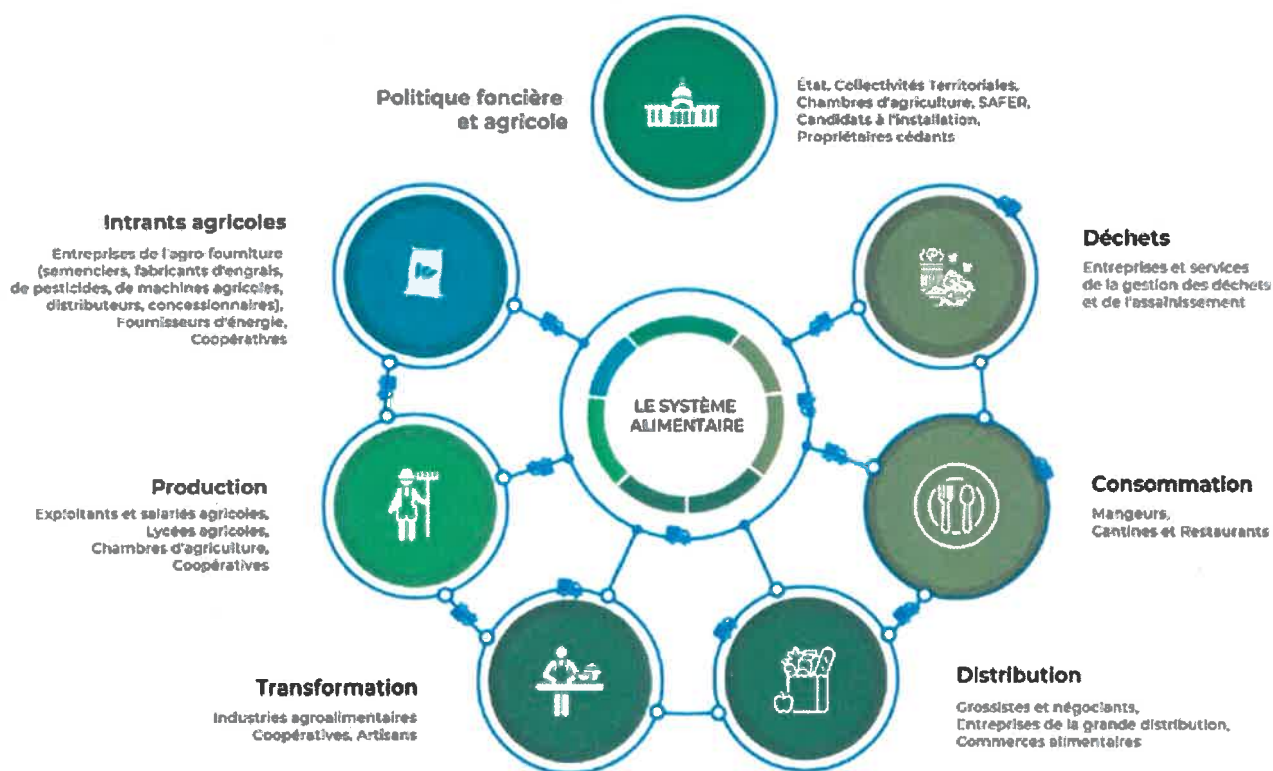




Les échanges qui suivent soulignent notamment :

- L'importance d'inclure les **filières de distribution locales**, notamment les grandes surfaces pour toucher la plus grande partie des consommateurs
- La pertinence d'intégrer les trois dimensions du développement durable : économie, environnement, social
- L'enjeu central de participer à **l'installation et la transmission agricole**
- L'importance d'imaginer d'autres **voies de distribution, alternatives aux grandes surfaces**
- L'enjeu d'inventer des **filières territoriales** (en s'inspirant d'exemples réussis tels que « La Mayennette », baguette produite à partir de céréales du 53, transformées par des minotiers locaux puis produites et vendues par un réseau de boulangers locaux)
- Un point de vigilance quant au fait que les circuits courts ne doivent pas concurrencer les **commerces de proximité** en centre bourg
- La possibilité de réutiliser les travaux menés par le Pays en 2014 sur le lien entre « valorisation entre produits locaux et commerces de proximité »
- La possibilité de travailler sur des solutions de « **ventes en lignes** » ou des outils de « click and collect » qui se sont largement répandus pendant le confinement

Céline Bihel présente ensuite les notions de système alimentaire et de résilience :



→ La notion de résilience alimentaire se définit comme la capacité d'un système alimentaire et de ses éléments constitutifs à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues (Tendall DM. et al. 2015).

La notion de « Résilience alimentaire » permettrait de faire un lien innovant entre le PAAT et le plan climat (PCAET), en se posant l'objectif de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles en matière d'alimentation et d'agriculture





### Les menaces qui pèsent sur les systèmes alimentaires en général :

- Le changement climatique
- Effondrement de la biodiversité sauvage et cultivée
- Dégradation et artificialisation des sols
- Épuisement des ressources énergétiques et minières
- Instabilité économique et politique

Vers la résilience

### Les solutions à trouver :

- Augmenter le nombre d'agriculteurs et préserver les terres agricoles
- Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Créer ou consolider des filières territoriales
- Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité

Concrètement, le PAAT du Pays Vallée de la Sarthe pourrait donc comprendre des actions :

#### Avec les collectivités :

- Approvisionnement local des cantines : réaliser un diagnostic de l'existant, accompagner les changements de pratiques, mutualiser les commandes, etc.
- Sensibilisation des enfants à l'alimentation de qualité
- Action en faveur des commerces de proximité : appro local, magasin de producteurs, etc.
- (Re)dynamisation des marchés de producteurs

#### Avec les citoyens :

- Action à imaginer avec les acteurs sociaux, pour garantir l'accès pour tous, à une alimentation de qualité, au juste prix

#### Avec le secteur privé (non agricole) :

- Inclure une action en direction de la restauration d'entreprise (approvisionnement du restaurant existant, structuration d'une nouvelle offre, etc.)

#### Avec le secteur agricole :

- Structurer des débouchés collectifs locaux pour les filières longues et amorcer une montée en puissance des circuits courts locaux.
- Oser expérimenter : création de nouvelles filières de territoire, des outils de transformation locale, des marchés publics groupés, centrales d'achat, Marchés d'Intérêts Local (MIL), ventes internet, etc.
- Action en faveur de l'installation/la transmission (veille et réserve foncière, installations en maraîchage, etc.)
- Intégrer l'enjeu d'une gestion durable de la ressource en eau + changement des pratiques agricoles pour réduire la conso en eau ; Piste d'un conservatoire pour des espèces variétés plus résistantes au manque d'eau
- Travail sur le stockage du Carbone : projet Carbocage

Diagnostic (stage 6 mois) +  
mise en place de la  
gouvernance

-ANNEE 1-

Définition des objectifs à  
atteindre et des priorités  
d'actions

-ANNEE 2-

Mise en œuvre des actions

-ANNEE 3-

#### En conséquence, le Comité syndical valide à l'unanimité que :

- la réponse à l'appel à projet PAAT du Pays Vallée de la Sarthe, s'appuie sur la notion de « résilience alimentaire »
- la maquette financière puisse inclure à la fois : des ressources humaines en interne au Pays (stagiaire et/ou CDD) et des prestations des partenaires techniques associés à la réunion du 24 novembre 2020, pour une durée de 3 ans.
- la rédaction finale du projet et son budget prévisionnel soient votés au prochain Comité Syndical (janvier 2021).





## VII- Questions diverses

L'Etat souhaite mettre en place des **nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**. Ces Contrats de Relance et de Transition Ecologique ont vocation à regrouper toutes les contractualisations Etat/Territoires en cours et à venir (Actions cœur de ville, Petites villes de demain, ORT, actions du Plan Climat - PCAET, etc.).

Ces CRTE ont pour objectifs de :

- Formaliser le **cadre du plan de relance** (notamment sur le volet rénovation énergétique, qui nous intéresse), notamment DSIL et DETR
- D'accompagner les collectivités dans leurs projets de mandat 2020-2026

La transition écologique devra être l'axe transversal des CRTE, qui s'appuieront sur diagnostic écologique du territoire, comparable à celui mené dans le PCAET.

Le périmètre des CRTE ne peut être inférieur à la maille intercommunale ni supérieur à celle du département.

**Le périmètre des CRTE doit être arrêté par les Préfets d'ici le 15 janvier 2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 12h en remerciant les participants.

Le Secrétaire,

Daniel COUDREUSE

Le Président,

Emmanuel FRANCO



